

# MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHÂTEAUDUN

CANTON  
DE  
BROU

## AU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-neuf janvier** à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

### Étaient présents :

Mmes COUTANT, PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, PHILIPPE, GILLOT, Mme DAVIGNON et M. FURET  
formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** MM. FROGER, CAILLET, Mme THOMAS

Mme **Marie-Dominique PINOS** a été élue secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### **Modification du périmètre et des statuts du Pays Dunois suite au retrait des communes de Meslay le Vidame et de Vitray en Beauce et à la création de la commune nouvelle de Dangeau**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** D'accepter le retrait des communes de Meslay le Vidame et de Vitray en Beauce au sein du Syndicat du Pays Dunois au 1<sup>er</sup> /01/18 sans condition financière et patrimoniale.

**Article 2 :** De prendre acte de la création de la commune nouvelle de Dangeau au 1<sup>er</sup>/01/18. Le périmètre actuel du Pays Dunois englobe uniquement les communes de Dangeau et de Bullou. Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune nouvelle de Dangeau pour la totalité de son territoire.

**Article 3 :** D'approuver les modifications des statuts du pays notamment l'article 1<sup>er</sup> du Titre I. Le nouveau périmètre du Pays Dunois sera donc constitué des 42 communes et des 2 communautés de communes suivantes :

- Alluyes, Bonneval, Châteaudun, Conie-Molitard, Dancy, Dangeau, Donnemain-Saint-Mames, Flacey, Jallans, La Chapelle-du-Noyer, Lanneray, Logron, Marboué, Moléans, Montboissier, Montharville, Moriers, Saint-Christophe, Saint-Denis-les-Ponts, Saint-Maur-sur-le-Loir, Saumeray, Thiville, Trizay-les-Bonneval, Villemaury, Villampuy, Villiers-Saint-Orien, Bouville, Bullainville, Gault-Saint-Denis, Neuvy-en-Dunois, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville, Arrou, Bazoche Gouet, Chapelle Guillaume, Cloyes les Trois Rivières, Gohory, Moulhard, Unverre et Yèvres.

- la Communauté de communes du Grand Châteaudun et la Communauté de communes du Bonnevalais.

#### **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir**

M. le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

#### **Travaux – résultat des consultations – avenant**

Réfection du logement de l'ancienne Poste : le devis de l'entreprise Jérôme JAUNEAU est retenu pour les travaux de peinture

Réfection des murs de l'église (intérieur et sous le caquetoire) : les devis de l'entreprise MASSON CONSTRUCTIONS sont retenus ; l'entreprise GRAFFIN se chargera de la dépose et pose des boiseries, préalables aux travaux à l'intérieur de l'église

Aménagement des trottoirs – un avenant pour des travaux supplémentaires, rue des Violettes, a été accepté

### **Demandes de subventions**

Le conseil municipal décide de solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre du DETR ou du DSIL, auprès du Département, au titre du FDI et du PRNP et auprès du Syndicat ENERGIE Eure et Loir, pour les travaux suivants : travaux voirie communale, programme 2018, réfection des murs de l'église, réfection de l'éclairage place de l'église.

### **Demande de subvention au titre du Fonds de Péréquation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental d'EURE ET LOIR le bénéfice du Fonds de Péréquation, subvention simple, au titre de l'exercice 2018, pour toutes les acquisitions et travaux à réaliser au cours de l'année. Les factures correspondantes seront adressées aux services compétents, dès le règlement effectué.

### **Modification des rythmes scolaires**

Lors du conseil d'école du 25 janvier dernier, le retour à la semaine de 4 jours a été voté à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte et, à l'unanimité, émet un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement – avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement par le GAEC DAUSY FRERES à SOIZE**

M. le Maire informe le conseil municipal que le GAEC DAUSY Frères a présenté, au titre des installations classées, une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation d'élevage de bovins laitiers située sur le territoire de la commune de SOIZE. Il donne ensuite lecture de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2018 prescrivant les modalités de consultation du public qui aura lieu du mardi 30 janvier au jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018.

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, la commune d'UNVERRE est concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, et notamment par le plan d'épandage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **Informations et questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'approbation du SCOT le 15 janvier dernier
- de la création de l'association pour le club d'échecs
- du projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur le château d'eau de la Griserie
- de la demande de stationnement hebdomadaire de l'épicerie ambulante « Le Panier du Perche » ; après un vote à main levée, il est répondu favorablement (7 pour 5 abstentions)
- du nombre d'inscrits à la formation PSC1 dispensée par la Croix Rouge Française
- de la synthèse des épandages des boues de la station d'épuration, campagne 2017

Séance levée à minuit